



## Enfant qui demande à passer sous la garde de son père

Par **robbé**, le **22/12/2009** à **14:29**

Bonjour,

j'ai ma fille de 15 ans dont j'ai la garde, avec avis du tribunal, qui souhaiterait peut-être partir chez son père, à Dax, pour la rentrée scolaire 2010/2011. Y a-t'il une démarche juridique obligatoire ? Nous n'étions pas mariés.

Par **Marion2**, le **22/12/2009** à **17:41**

Bonjour,

Il faut contacter le Juge aux Affaires Familiales pour demande la modification du droit de garde et d'hébergement.

Vote fille peut demander un avocat ( gratuit pour les enfants) et fire sa demande auprès du JAF.

Cordialement.